

**MAIRIE DE  
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

CAHM – Service ADS-NORD  
Résidence La Butte Verte  
Boulevard Jacques Monod  
34120 PEZENAS  
Tél : 04 67 30 96 34

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 23 K0150

Reçu le 26/12/2023

Adresse des travaux :

5523 Chemin DE LA VIERGE  
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Pose de 8 panneaux photovoltaïques  
Surface 16 m<sup>2</sup> Puissance 3 kWc

Destinataire :

**MR PERRIER FREDERIC**

**65 Rue DU MOULIN VEDEL  
30900 NIMES FRANCE**

Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION  
Classement **sans suite**

Monsieur,

Par lettre en date du 08/01/2024, vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

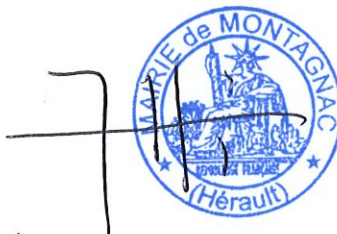
Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 23 AVR. 2024

M. Yann LLOPIS  
Maire de MONTAGNAC



*(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)*